



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Syrie

Question écrite n° 11843

Texte de la question

M Julien Dray attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, sur la situation des membres de la communauté juive en Syrie. Privés du droit de vote, détenteurs d'une carte d'identité ou figure leur appartenance religieuse de manière discriminatoire, l'accès à de nombreuses professions et carrières leur est interdit, qu'il s'agisse de l'administration ou du secteur privé. De plus, depuis maintenant plusieurs années, ils ne peuvent obtenir de visa de sortie du territoire. On assiste d'ailleurs actuellement à la multiplication des arrestations et emprisonnements de membres de la communauté juive au seul motif qu'ils ont souhaité quitter le territoire syrien. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer comment la France compte intervenir tant de manière bilatérale que sur la scène internationale que les autorités syriennes renoncent aux persécutions à l'encontre de la communauté juive.

Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement français est bien averti de la situation de la communauté juive de Syrie ; il s'est constamment efforcé, conformément aux traditions de notre pays, de manifester la préoccupation qu'il a de son sort. Comme le sait l'honorable parlementaire, le Président de la République et le Gouvernement attachent en effet un prix particulier au respect des droits de l'homme et du principe de non-discrimination partout dans le monde. Dans cet esprit, nous intervenons auprès des autorités de la Syrie dès que nous sommes informés de mesures discriminatoires prises à l'encontre de membres de la communauté juive de ce pays et chaque fois que notre action peut s'avérer utile. C'est ainsi qu'à l'occasion de la visite effectuée par le Président de la République à Damas en 1984 et, depuis lors, au cours d'autres visites officielles, les cas de ressortissants de nationalité française et syrienne de confession israélite, empêchés de circuler librement ou de quitter la Syrie, ont été évoqués. Saisi récemment de cas de ressortissants syriens de confession juive emprisonnés en Syrie, j'ai demandé à notre ambassadeur à Damas de prendre les contacts nécessaires et de recueillir toutes informations concernant la situation de ces personnes. À la suite de cette action persévérante, des résultats positifs ont été obtenus. Toutefois, je reste convaincu que ces interventions doivent demeurer discrètes, toute publicité ne pouvant que compromettre l'effet de nos démarches. L'honorable parlementaire peut être assuré que le ministère des affaires étrangères demeure très attentif à la situation de la communauté juive de Syrie. Je veille personnellement à ce que notre action, discrète mais résolue, se poursuive sans relâche afin que soient levées les discriminations dont sont victimes les juifs de Syrie.

Données clés

Auteur : [M. Dray Julien](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11843

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 avril 1989, page 1724